



SOMMAIRE

Mot du maire	p. 2	Planning SMICVAL 2019	p. 6
Interdiction des produits phytosanitaires	p. 3	Point sur le projet de gravière	p. 8
Habitat durable de la CALI	p. 4	Retour sur... et En bref...	p. 9
En bref...	p. 5	Les (pas si) mauvaises herbes	p. 10
		Agenda 2019	p. 12



MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Tout comme on parle surtout des trains qui arrivent en retard, nous avons la fâcheuse habitude de ne voir que ce qui ne va pas.

C'est sûr, à l'échelle mondiale, européenne et nationale, il y aurait bien des choses à dire, mais ce n'est pas le lieu, dans un mot du maire, pour aborder ces points-là. A l'échelle de la région, du département, de la CALI ou de la commune, il y a des raisons de se réjouir ou, du moins, d'être satisfaits.

Il est un peu facile, notamment dans les médias, d'accuser « les élus », en les mettant tous dans le même sac, d'être trop payés ou malhonnêtes.

Les collectivités locales jusqu'à l'échelon de la région, sont globalement bien gérées (obligation légale d'avoir des budgets à l'équilibre chaque année), par des élus dévoués et œuvrant dans l'intérêt général. Le territoire du libournais est en train de frémir, de se réveiller. Les efforts, notamment portés par la CALI, pour travailler intelligemment avec Bordeaux-Métropole sont en train de porter leurs fruits et cela positionne le territoire du libournais comme un arrière-pays « nécessaire et indispensable ».

- Tant que les bordelais mangeront des carottes et des yaourts, il y aura besoin de vaches et de maraîchers ! et il n'y en a pas dans les rues de Bordeaux !
- Tant que les bordelais respireront de l'oxygène, il faudra qu'un arbre ai absorbé du CO2 et émis de l'oxygène... et la forêt, elle est où ? pas dans la rue Sainte-Catherine !

Il ne s'agit donc pas d'opposer les territoires mais de voir les complémentarités, les synergies possibles, et ce, dans tous les domaines : économie, tourisme, agriculture, etc.

L'année 2018 a été riche en investissements pour la commune : remplacement des fenêtres simple vitrage par du double vitrage à l'école, à la mairie et à l'ancienne cantine ; remplacement de 70 lampadaires anciens par des ampoules à LED, achat d'un tracteur tondeuse professionnel, etc...

Pour la commune, l'année 2019 verra plusieurs évolutions, citons entre autres : la construction d'un hangar pour abriter le matériel des services techniques, la mise en place des noms de rue et la numérotation métrique des habitations. Cela devrait occuper élus et agents !

Au moment où l'humanité est tiraillée entre les problèmes de fin du mois et les problèmes de fin du monde, je vous partage cette petite phrase :

« Au commencement, tout était bio et gratuit, ensuite, nous avons fait des progrès »

David REDON, maire de Porchères

**Vous êtes cordialement invités à la cérémonie
des Vœux du Maire**

Samedi 19 janvier 2019 à 11 h à la salle polyvalente de Porchères





Zéro pesticide : contexte réglementaire

Loi Labbé du 6 février 2014 :

- Interdiction de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics au 01/01/2020, **avancée au 01/01/2017** (amendement par la loi de transition énergétique du 22/07/2015)
- Interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers au **01/01/2019**

www.eau-adour-garonne.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune respecte la loi Labbé. Vous avez pu vous en rendre compte, notamment avec l'enherbement du cimetière et des trottoirs. Nous avons ainsi arrêté complètement l'usage du désherbant.

Maintenant, depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est au tour des particuliers d'être concernés par cette interdiction de l'usage des produits phytosanitaires.

Il est utile de rappeler ici la dangerosité des produits phytosanitaires, pour l'environnement, pour la faune et la flore et surtout pour les personnes qui mettent le produit.

Et puis... le cimetière n'est-il pas plus agréable depuis qu'il est vert ?

C'est maintenant la responsabilité de chacun, de faire un geste pour l'environnement et pour les générations futures.





Habitat
Durable

LACALI
L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX

Des solutions
et des aides
pour votre **projet**
de rénovation

**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE CONSEIL DE LA CALI**

Contactez un conseiller
05 24 24 22 31

Pour en savoir plus : www.habitatdurable.lacali.fr

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé
pour votre **projet de rénovation**
grâce au dispositif « Habitat durable » de La Cali.



Habitat
Durable

Vous souhaitez :

- réduire votre facture d'énergie et améliorer votre confort
- réaliser des travaux dans un logement dégradé ou insalubre
- adapter votre logement à votre situation (handicap, vieillissement)
- augmenter la **performance énergétique** de votre logement

La Cali vous permet de bénéficier :

- d'un **conseil technique** gratuit, neutre et objectif
- d'un **accompagnement** pour définir votre programme de travaux et son montage
- d'une **mise en relation** avec des professionnels du bâtiment
- d'**aides financières** quelles que soient vos ressources

Partenaires



Colis de Noël du personnel

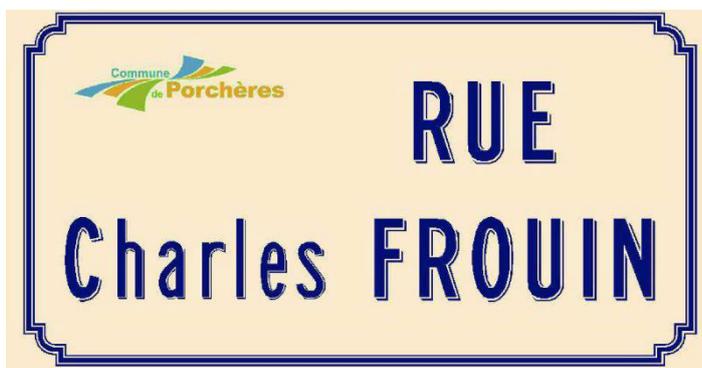
En cette fin d'année 2018, David Redon et les conseillers municipaux ont réuni le personnel communal, afin de remercier chacun d'entre eux de leur dévouement, de leur compétence et de l'engagement dont ils ont fait preuve durant toute cette année.

Après le discours de remerciements du Maire, de ses vœux pour chacun, et la remise du panier de fin d'année, un pot accompagné d'un buffet a été servi. Ce moment de convivialité et de partage a permis de terminer l'année dans la bonne humeur avant des vacances de Noël bien méritées.



Les noms de rue de Porchères

Courant janvier, l'entreprise Girod, qui vient de fabriquer les panneaux de rue pour la commune, procèdera à la pose des panneaux. Pendant ce temps, la mairie va vous remettre un certificat de numérotation pour vous informer précisément de votre nouvelle adresse. Un journal communal « spécial » vous sera distribué à cette occasion avec les détails sur ce que vous devrez faire au moment de la mise en application des nouvelles adresses, c'est-à-dire vers début février 2019.



Ce changement occasionnera des perturbations pour chacun d'entre nous. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un caprice, mais bien d'une nécessité afin que les services de secours puissent trouver les habitations du premier coup, mais aussi afin que les livreurs parviennent plus facilement à destination, et enfin, que c'est une nécessité en vue du réseau de fibre optique haut débit qui arrivera sur la commune à partir de 2021.

Les élus et les agents du secrétariat se tiennent à votre disposition si vous avez des questions.

Infos Pratiques et Contact

Ouvert du lundi au vendredi

9h - 12h30 et 14h - 17h

05 57 84 74 00

8 route de la Pinière
33910 Saint Denis de Pile

contact@smicval.fr

www.smicval.fr
www.stop-dechets.fr

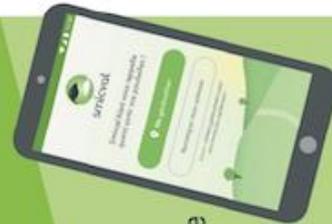
Défi ZZ - Zéro déchet
Zéro gaspi avec le Smicval

Smicval&Vous

Téléchargez
Smicval&Vous
Votre nouvelle
application mobile



Plus besoin d'y penser,
Smicval&Vous vous rappelle
quand sortir vos poubelles !



Compostage individuel

Tontes, marc de café, cartons souillés, coquilles d'œufs, fleurs fanées, épluchures de fruits et de légumes, papiers essuie-tout

OU

Collecte des restes alimentaires

IDEM + Restes de repas (pain, viande, poisson, pâtes...), crustacés, coquillages

Collecte des papiers et emballages recyclables

Tous les papiers
Magazines, journaux, prospectus, enveloppes...



en vrac
sans sac

Bouteilles et Flacons plastiques

S'il y a un bouchon c'est bon !



Cartons et Briques alimentaires



Emballages métalliques
Conserves, Aérosols, Cigarettes...



Apport volontaire du verre

Enlevez les bouchons et les couvercles



Apport volontaire des vêtements et textiles

- Placez-les dans un sac fermé
- Attachez les chaussures par paire
- Vêtements en bon état, usagés ou déchirés mais non souillés



Collecte des déchets non recyclables

Films plastique, pots de yaourt, barquettes plastique, barquettes polystyrène, couches, ampoules à incandescence



Apport volontaire en Pôle Recyclage (déchèterie)

Métaux - Gravats - Bois - Végétaux - Plâtre - Cartons - Meubles
Produits Électriques
Ampoules et Néons - Piles - Pneus - Bidons plastiques - Déchets de soin - Batteries
Déchets dangereux - Cartouches d'encre - Huiles alimentaires - Huiles de vidange.



Ouvert du lundi au samedi

Période été (du 01/03 au 31/10) : 9h - 12h et 14h - 18h

Période hiver (du 1/11 au 29/02) : 9h - 12h et 13h - 17h



N'oubliez pas de présenter
votre carte elle est **obligatoire**

Comme vous le savez, la société Garandeaude a pour projet d'exploiter une gravière sur le coteau entre Porchères et Saint-Antoine.

Ce projet, classé ICPE (installation Classée Pour l'Environnement) a été soumis à l'enquête publique en janvier 2013. Malgré les 450 personnes venues refuser ce projet le commissaire enquêteur avait donné un avis favorable avec une réserve à propos des tortues cistudes.

Puis en juin 2013 la commission départementale des sites en formation « carrières » a émis un avis DEFAVORABLE sur ce projet

Mais le 7 novembre 2013, le préfet de Gironde, le préfet de Gironde, Michel Delpuech a autorisé l'exploitation de cette carrière de granulats.

L'association VIENVI (Vivre en vallée de l'Isle), accompagnée de 24 riverains, de la mairie de Porchères et de la SEPANSO (Société d'Etude de Protection et d'Aménagements du Sud-Ouest), défendue par Me Ruffié, avocat à Libourne, a porté un recours contre cet arrêté préfectoral, ainsi qu'un autre recours contre le permis de construire les bâtiments d'exploitation.



En mai 2016, le tribunal administratif de Bordeaux n'a pas annulé l'arrêté préfectoral, mais il a annulé le permis de construire pour le motif de manque d'impartialité de la part de la mairie de Saint-Antoine-sur-l'Isle.

Dans l'été 2016, l'association VIENVI (et ses autres partenaires) a fait appel de la décision qui n'annule pas l'arrêté préfectoral. Parallèlement la société GARANDEAU a fait appel de la décision qui annule le permis de construire.

Ces deux appels viennent d'être jugés par la Cours Administrative d'Appel de Bordeaux le 4 décembre 2018.

La cours d'appel a confirmé le jugement de première instance.

Pourtant l'association VIENVI :

- présentait une expertise judiciaire (ordonnée par le tribunal de Grande Instance de Libourne) par un expert indépendant, qui atteste de la présence d'espèces protégées dans l'emprise du projet et non mentionnées à l'étude d'impact.
- Présentait les conclusions d'une enquête de gendarmerie à propos du manque d'impartialité de la commune de Saint-Antoine-sur-l'Isle à toutes les étapes de ce dossier et dès son commencement.
- Faisait valoir 2 arrêts du conseil d'Etat du 6 et 28 décembre 2017 qui montre le manque d'impartialité du préfet de région, qui est aussi préfet de département et qui, à la fois instruit le dossier et autorise l'exploitation.

Mais ces arguments n'ont pas été entendus, car arrivés après la clôture de l'instruction, fixée au 12 décembre 2017.

Maintenant, l'association VIENVI (et ses autres partenaires) portent un recours devant le Conseil d'Etat pour contester la décision de la Cours Administrative d'Appel de Bordeaux.

Ce dossier, tentaculaire, qui dure depuis 2006, et qui représente une réelle menace pour notre commune, est aux mains des sages du conseil d'Etat... affaire à suivre.

Retour sur...

Le marché de Noël du moulin

Pour la 3^{ème} année, le site du moulin de Porchères organisait son marché de Noël. Du 7 au 24 décembre, soit 17 jours d'ouverture pour ce marché qui proposait 25 stands d'artisans locaux. Idées cadeaux originales, produits régionaux, mais aussi, vin chaud et jus de pomme à la cannelle, avec les pains d'épice maison et les biscuits de Noël. Une belle réussite pour l'association. Merci aux exposants, aux bénévoles, aux salariés et surtout aux visiteurs-clients ! Ils ont surtout apprécié la qualité des objets, dont aucun ne venait de l'autre bout de la planète mais, au contraire était de l'artisanat local. A l'année prochaine pour un nouveau marché de Noël !

Le moulin rouvrira ses portes pour la saison 2019 le samedi 30 mars, tous les jours sauf le lundi. La guinguette du moulin rouvrira elle aussi à partir de début mai avec un programme d'animations chaque semaine jusqu'en octobre.



En bref ...

Les nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à venir se présenter au secrétariat de mairie afin de se faire connaître.



Elections européennes

Notez d'ores et déjà dans votre agenda : les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019. Il n'y a qu'un seul tour de scrutin.

Révision des listes électorales

A compter de ce 1^{er} janvier 2019, l'Etat met en place un REU (Répertoire Electoral Unique). L'inscription sur les nouvelles listes électorales est possible jusqu'au 30 mars 2019.

Chaque électeur recevra une nouvelle carte d'électeur à jour.





On entend généralement par « mauvaises herbes », cette partie de la flore que l'on n'a pas invité au jardin. Il en va ainsi des chiendents, liserons, pissenlits et autres vergerettes qui s'immiscent dans les moindres recoins. La nature a horreur du vide et elle nous le fait savoir !

Depuis le 1^{er} janvier de cette nouvelle année, l'utilisation des herbicides est désormais interdite par la loi. Il nous faudra alors trouver d'autres moyens pour gérer ces herbes folles. Peut-être est-il temps de porter un regard nouveau sur ces prétendues « mauvaises herbes » afin d'en (re)découvrir les richesses et bienfaits tant pour la nature que pour nous-mêmes... Pour cela, voici un petit quiz « herbe folles » à réaliser seul, en famille ou entre amis, pour vous réconcilier avec cette partie de la nature !



Fleurs du plantain

1) Parmi ces « mauvaises herbes », quelles sont celles qui ont des propriétés médicinales ?

L'ortie – le pissenlit – le chiendent – la verveine – le lierre – la mauve

2) Laquelle de ces « mauvaises herbes » a un goût de champignon ?

Le plantain – la pâquerette - la mauve - l'oseille

3) Laquelle de ces affirmations concernant le pissenlit est fautive ?

- ✓ On fait de ces fleurs une excellente confiture
- ✓ Pas moins de 50 espèces d'insectes se nourrissent de son pollen et de son nectar
- ✓ C'est un puissant diurétique (= qui favorise l'excrétion urinaire)
- ✓ On a utilisé sa racine en substitut de café



Fleurs du pissenlit



Feuille d'ortie

4) Laquelle de ces affirmations concernant l'ortie est fautive ?

- ✓ L'ortie contient 2 fois plus de vitamine C que l'orange
- ✓ L'ortie est aussi riche en protéines que le soja
- ✓ L'ortie contient autant de fer que les épinards

5) Parmi les 7 herbes sacrées de la Saint-Jean, une seule n'est pas présente spontanément à Porchères : laquelle ?

Millepertuis – achillée millefeuille – armoise – joubarbe – sauge – verveine officinale – lierre terrestre



Lierre terrestre ou courroie de Saint-Jean

Réponses

1) La pharmacopée française est constituée de 442 plantes reconnues pour leurs propriétés médicinales. Nombre d'entre-elles appartiennent à la catégorie des « mauvaises herbes » et sont donc présentes en abondance dans nos jardins. Ortie, pissenlit, chiendent, verveine, lierre et mauve (parmi tant d'autres !) sont toutes des plantes médicinales encore vendues en pharmacie de nos jours. Se soigner avec les herbes faisait partie autrefois des savoirs traditionnels des campagnes. La pâquerette, surnommée arnica des plaines, a par exemple des effets bien connus contre les contusions. Et si les « mauvaises herbes nous voulaient du bien ?...



Macérât huileux de pâquerettes



Salade sauvage

2) De très nombreuses herbes spontanées de nos jardins sont comestibles. Certaines étaient même autrefois cultivées tels les chénopodes, laitrons maraichers ou bien encore certains pourpiers. Le goût des plantes sauvages est généralement assez « vert », voire amer. Mais certaines d'entre-elles surprendront vos papilles. Les boutons du plantain, par exemple, ont une délicate saveur de champignon. On les consomme en salade, en omelette, ou encore confits dans le vinaigre à la manière des câpres. On en fait encore de délicieuses sucettes au chocolat à destination des jeunes gourmands !

3) Le pissenlit a toutes les qualités : c'est incontestablement une star parmi les mauvaises herbes ! Si tout le monde connaît la salade de pissenlits, il est vrai également qu'on en fait une excellente confiture à partir de ses fleurs. Le nom « pisse-en-lit » provient de l'une de ses nombreuses propriétés médicinales : c'est en effet un puissant diurétique. Il est vrai également que sa racine a été utilisée en succédané de café. Mais si la tradition n'a pas persisté, c'est qu'il doit y avoir des raisons ! La dernière affirmation est fautive : ce ne sont pas 50 insectes qui sont liés au pissenlit mais plus d'une centaine d'espèces qui viennent s'en nourrir. Accueillir les plantes sauvages au jardin, c'est aussi nourrir la faune et agir concrètement en faveur de la biodiversité.



La cramailotte ou confiture de pissenlit

4) « S'il ne fallait garder qu'une plante sauvage, ce serait l'ortie » affirme sans hésiter l'ethnobotaniste François Couplan. Et pour cause ! Hormis ses propriétés médicinales bien connues (l'ortie soigne plus d'une cinquantaine d'affections en médecine populaire), ses qualités nutritionnelles sont sans égale. Toutes les affirmations concernant l'ortie sont fausses car largement sous-estimées... L'ortie contient 7 fois plus de vitamine C que l'orange ; elle est plus riche en protéines que le soja et contient nettement plus de fer que les épinards... Alors mangeons des orties !



La joubarbe

5) Si la Saint-Jean est avant tout la célébration de l'astre solaire, c'est aussi la fête des plantes sauvages. C'est à cette période qu'autrefois on cueillait les 7 plantes sacrées (et de nombreuses autres) sensées protéger la famille et les récoltes durant toute l'année. Parmi ces 7 sacrées, seule la joubarbe n'est pas présente spontanément à Porchères. Toutes les autres sont très communes et s'invitent facilement au jardin pour peu qu'on sache encore les reconnaître.

Vous l'aurez compris, les « mauvaises herbes » ne sont peut-être pas aussi mauvaises qu'on le pense ! Elles ont leur utilité dans la nature et peuvent s'avérer tout aussi utiles pour qui sait les reconnaître. Alors ouvrons les yeux et portons attention à cette nature qui nous veut du bien !

Bruno Wisniewski

AGENDA 2019

SAMEDI 19 JANVIER	SAMEDI 3 FEVRIER	MERCREDI 6 FEVRIER	SAMEDI 3 MARS
VŒUX DU MAIRE	REPAS DE LA CHASSE	REPAS DES ANCIENS DE LA COMMUNE	REPAS ENTRECOTE FRITE
MAIRIE	ACCA	MAIRIE	COMITE DES FETES
			
DIMANCHE 10 MARS	15, 16 ET 17 MARS	SAMEDI 6 AVRIL	18 ET 19 MAI
BAL MASQUE ET DEGUISE	BOURSE AUX BONNES AFFAIRES	REPAS DE CARNAVAL	JOURNEES EUROPEENNES DES MOULINS
ACAP	LES FILOUS DE L'ISLE	LES FILOUS DE L'ISLE	MOULIN DE PORCHERES
			

Fête locale à Porchères

30, 31 mai

1^{er} et 2 juin

Animation, manèges, feu d'artifice



Mairie de Porchères
37, Place Paul et Pierre Barrau
33660 PORCHERES
Tel : 05.57.49.61.52
mairie@porcheres.fr
<http://www.porcheres.fr>

Horaires d'ouverture

Lundi	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h 30
Jeudi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Samedi matin, sur rendez-vous.	